

Article

Coopérer pour l'eau : les ONG se mobilisent

L'Année 2013 a été proclamée par les Nations Unies « Année Internationale de la coopération dans le domaine de l'eau » afin de sensibiliser aux défis liés à la gestion de l'eau et à la nécessité d'une action concertée entre tous les acteurs. A cette occasion, la Coalition Eau rappelle que, plus que jamais, cette coopération est nécessaire afin de permettre la réalisation du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement. Coopération transfrontalière, gestion intégrée et participative des ressources en eau, coopération financière et opérationnelle entre acteurs... tous ces niveaux méritent d'être renforcés et les ONG membres de la Coalition Eau, sur le terrain, se mobilisent sans cesse dans ce sens.

Les ressources planétaires d'eau douce sont très largement suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins sur terre. Mais l'eau, bien qu'abondante, est une ressource inégalement répartie. 783 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau améliorée – voire plusieurs milliards à une eau potable –, principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Pourtant, le monde doit se préparer à faire face à une augmentation considérable des besoins en eau douce dans les prochaines décennies, en raison notamment de la croissance démographique, de l'évolution des modes de vie et de l'industrialisation. Parallèlement, la surexploitation des ressources, les gaspillages et la pollution contribuent à la raréfaction de l'eau douce de qualité à l'échelle du globe et menacent les écosystèmes aquatiques. L'eau devient une ressource de plus en plus convoitée, aussi bien à l'échelle internationale que locale.

Face à ces enjeux et à ces tensions croissantes, il est indispensable de trouver des solutions pour mieux gérer l'eau disponible, tout en préservant la qualité des ressources et l'environnement. La coopération entre tous les acteurs dans le domaine de l'eau doit fournir un environnement propice pour la réalisation du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement. Elle doit également permettre d'atteindre un partage et une gestion des ressources en eau qui soient équitables et durables et qui contribuent à la paix, au développement et à la sécurité, à tous les niveaux, du local à l'international. C'est pourquoi la Coalition Eau et ses ONG membres se mobilisent pour une plus grande coopération à tous les niveaux.

RENFORCER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

A l'échelle internationale, les ressources en eau peuvent faire l'objet de compétitions entre Etats. Aujourd'hui, seuls 40% des 276 cours d'eau internationaux bénéficient d'accords de coopération réunissant les Etats riverain (*4ème Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau, 2012*). La plupart des accords ont de grosses lacunes : absence de mécanismes de suivi, manque de dispositions sur la mise en œuvre, exclusion de certaines thématiques comme la prévention de la pollution ou la protection des écosystèmes... En outre, beaucoup d'accords sont bilatéraux et n'impliquent pas tous les Etats traversés par le cours d'eau. Ces lacunes et le vide juridique au sujet de ressources si stratégiques constituent un véritable risque en matière de stabilité régionale et de sécurité environnementale, et ouvre par ailleurs la voie à une utilisation inéquitable, asymétrique, voire unilatérale des cours d'eau partagés entre Etats.

A l'heure actuelle, deux instruments juridiques existent afin de définir les normes et règles de base d'une coopération entre États partageant des cours d'eau, en vue de leur utilisation, gestion et de protection :

- la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux (1997), qui n'est toujours pas entrée en vigueur : 35 États parties sont nécessaires pour ce faire alors qu'elle en compte actuellement 30 ;
- la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU, 1992), entrée en vigueur en 1996 et amendée en 2012 pour permettre aux pays ne faisant pas partie de la région de la CEE d'y adhérer.

La Coalition Eau et ses ONG membres se mobilisent pour obtenir une large ratification par les États des Conventions de 1997 et de 1992, afin de garantir leur application au plus grand nombre de bassins transfrontaliers possibles. Les efforts doivent être poursuivis pour que la Convention de 1997 puisse entrer en vigueur au cours de l'année 2013. De plus, la perspective de coexistence de ces deux conventions rend nécessaire la recherche de complémentarités, le partage d'expérience, ainsi que le renforcement de la coordination entre les parties de chaque Convention.

AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU

Si la plupart des experts excluent la probabilité d'un conflit interétatique exclusivement lié à l'eau, il n'en est pas de même au niveau local. Sur un territoire, les nombreux usages de l'eau (utilisation domestique, agriculture, industrie, navigation, pêche, électricité...) créent des tensions et peuvent aller jusqu'à déclencher des conflits physiques. Dans ce contexte d'usages concurrentiels, le partage des ressources en eau est parfois inéquitable, au détriment bien souvent, des populations les plus pauvres.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est une approche qui vise à reconnaître l'interdépendance des différents usages de l'eau et à promouvoir une gestion intégrée engageant l'ensemble des secteurs dans les processus de planification et de décision liés aux ressources en eau. Elle s'appuie sur la participation de toutes les parties prenantes – des usagers aux décideurs – dans la gestion de l'eau à tous les niveaux.

Afin d'améliorer la gestion et le partage de la ressource, les ONG membres de la Coalition Eau s'attachent à ce que cette inclusion des populations locales soit renforcée. Pour qu'un projet d'accès et de gestion des services d'eau soit viable et durable, il doit associer l'ensemble des acteurs, dont les petits usagers, via un renforcement des capacités, le partage d'informations, la mise en place de comités de gestion et l'élaboration de plans participatifs de gestion de la ressource.

RENFORCER LA COOPÉRATION FINANCIÈRE ET OPÉRATIONNELLE

Pour la Coalition Eau, la coopération financière entre les acteurs est indispensable afin de fournir des moyens nécessaires pour soutenir les politiques nationales de développement et permettre aux populations les plus démunies d'avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi d'assurer une meilleure gestion et préservation de la ressource en eau. Aide publique au développement, financements innovants, fonds privés... La coopération financière doit permettre d'une part, d'agrèger ces fonds pour des actions de plus grande envergure, et d'autre part, de favoriser les synergies entre les bailleurs afin d'assurer une meilleure efficacité de l'aide financière. La coopération financière a aussi un effet levier, tant auprès des partenaires potentiels

qu'au niveau local, les fonds apportés venant en appui aux stratégies nationales de développement pour le secteur. Toutefois, l'aide financière doit être davantage ciblée vers les pays les moins avancés et vers les populations les plus démunies, vivant en milieu rural ou en périphérie des villes.

La coopération financière entre acteurs n'est cependant pas un objectif en soi, elle a pour but d'obtenir de meilleurs résultats opérationnels dans la desserte et la gestion de la ressource, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. A cette coopération financière doit correspondre une coopération opérationnelle multi-acteurs : rassembler des ressources multiples (financières, humaines, organisationnelles...) et les utiliser de manière concertée. La coopération opérationnelle doit reposer sur un partage des responsabilités et des rôles dans la gestion opérationnelle des programmes, entre acteurs locaux maîtres d'ouvrage et acteurs d'appui. Elle passe aussi par la mutualisation des compétences, le partage des savoir-faire, de l'expertise et de l'information, ainsi qu'une communication transparente. Des cadres d'échanges et de coopération doivent être mis en place, en vue d'une véritable réciprocité : acteurs du Nord et du Sud, publics, privés ou associatifs, chacun a sa plus-value et l'agrégation de toutes sera moteur de développement. En témoigne l'exemple des partenariats de coopération décentralisée, dans lesquels les ONG peuvent jouer un rôle d'appui-conseil auprès des collectivités et d'opérateurs des programmes terrain.

TÉLÉCHARGEMENT

➔ [Article - Coopérer pour l'eau : les ONG se mobilisent \(PDF\)](#)